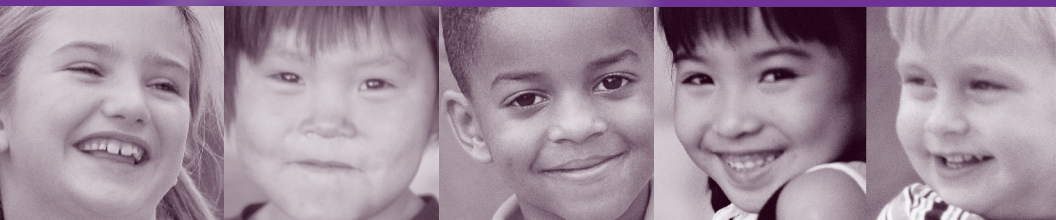


# La Prestation nationale pour enfants



Rapport d'étape **2007**



## En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux<sup>1</sup>, qui comprend une composante pour les Premières nations, et qui vise à aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à favoriser l'intégration des parents au marché du travail et à réduire le double emploi et les chevauchements dans les programmes gouvernementaux.

## Fonctionnement de la PNE

La PNE combine deux éléments clés : des versements mensuels aux familles à faible revenu avec enfants, ainsi que des prestations et des services conçus et administrés par les provinces, les territoires et les Premières nations, afin de satisfaire les besoins des familles à faible revenu avec enfants dans chaque province et territoire.

Le gouvernement du Canada contribue à l'initiative de la PNE par le biais d'un supplément aux prestations de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)<sup>2</sup>. Ce versement supplémentaire, appelé Supplément de la PNE, procure des fonds additionnels aux familles à faible revenu avec enfants en augmentant le montant mensuel de leur PFCE.

Les provinces et territoires ont la latitude nécessaire pour ajuster l'aide sociale ou les prestations pour enfants d'un montant équivalant au Supplément de la PNE. Les Premières nations suivent l'approche de la province ou territoire en question. Par conséquent, les familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale conservent au moins les mêmes prestations totales, alors que les fonds disponibles

<sup>1</sup> Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable à la PNE. Toutes références à des positions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans cette brochure n'incluent pas le Québec.

<sup>2</sup> La PFCE se compose de deux éléments clés : la prestation de base, qui s'adresse aux familles à revenu faible et moyen qui ont des enfants, et le Supplément de la PNE, qui est une prestation additionnelle qui s'adresse aux familles à faible revenu avec enfants.

suite aux ajustements appuient des programmes à l'intention des familles à faible revenu avec enfants<sup>3</sup>.

Aucune famille bénéficiaire de l'aide sociale au Canada n'a vu le montant total de ses prestations réduit en raison de la PNE.

## Réduire le « mur de l'aide sociale »

Avant la PNE, les parents de familles à faible revenu qui quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail ne bénéficiaient souvent que d'une légère augmentation de leur revenu. Cette transition pouvait également signifier une perte de bénéfices importants, y compris les prestations supplémentaires pour les services de santé, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance. Par conséquent, des familles pouvaient se trouver dans une situation financière plus désavantageuse si les parents quittaient l'aide sociale pour le marché du travail, une situation connue sous le nom de « mur de l'aide sociale ».

La PNE vise à réduire le mur de l'aide sociale en fournissant des prestations pour enfants en dehors du cadre de l'aide sociale et en s'assurant de maintenir les prestations et les services bonifiés destinés aux parents lorsque ceux-ci passent de l'aide sociale à un travail rémunéré.

## Suivi des progrès de la PNE

En 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont introduit l'initiative de la PNE. *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2007* est un élément clé du *Cadre de gestion et de responsabilité de la Prestation nationale pour enfants*. Il remplit l'engagement des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux de présenter tous les ans aux Canadiens et Canadiennes un rapport sur les progrès de cette initiative.

Ce neuvième rapport fournit une mise à jour sur le progrès fait grâce à la PNE en vue d'améliorer le bien-être économique des familles à faible revenu avec enfants. Le rapport étudie les indicateurs de

<sup>3</sup>Pour une description complète des modèles de rajustement et de réinvestissement liés à l'aide sociale des provinces et des territoires, veuillez consulter le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2007*, ou le site Web de la PNE, à l'adresse suivante : [www.prestationnationalepourenfants.ca](http://www.prestationnationalepourenfants.ca).

niveau sociétal, qui permettent de suivre les tendances socioéconomiques se rapportant à la PNE, ainsi que les indicateurs qui démontrent l'impact direct de la PNE chez les familles avec enfants.

En se basant sur les seuils de faible revenu après impôt de Statistique Canada, le rapport démontre que la proportion de familles avec enfants vivant en situation de faible revenu a diminué, passant d'un sommet de 17,6 pour cent en 1996, à 10,5 pour cent en 2005. Au cours de cette période, le nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu a été réduit, passant de 1,3 million en 1996 à 787 894 en 2005, une baisse d'environ 516 106 enfants.

Le rapport fait aussi état des effets directs de la PNE pour ce qui est de prévenir et de réduire le faible revenu chez les familles avec enfants. En se basant sur les plus récentes données disponibles de la Mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation, l'analyse établit qu'en 2005, la PNE a eu pour effet d'empêcher 171 100 enfants, dans 78 800 familles, de vivre dans une situation de faible revenu, ce qui représente une réduction de 13,7 pour cent. Ces familles ont vu leur revenu disponible moyen augmenter de quelque 2 400 \$, ou 9,5 pour cent. Pour ces familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu, la PNE a réduit l'écart de faible revenu de 20,4 pour cent.

## Contribution du gouvernement du Canada aux prestations bonifiées pour les familles canadiennes

Depuis l'instauration de la PNE, en 1998, le gouvernement du Canada a augmenté régulièrement ses investissements destinés aux enfants et à leur famille par le biais de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE.

En 2006–2007, le gouvernement du Canada a investi 94,3 milliards de dollars par l'entremise du régime de PFCE (soit la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE) pour appuyer les familles à revenu faible et moyen avec enfants. De ce montant, on estime que les investissements pour les familles à faible revenu avec enfants, versés à 15,6 million de familles à faible revenu, comptant 2,8 millions d'enfants, se sont portés à 7,1 milliards de dollars. Ce montant comprend 3,5 milliards de dollars qui ont été versés dans le cadre du Supplément de la PNE, et 3,6 milliards de dollars par le biais de la prestation de base de la PFCE.

Pour appuyer les familles à revenu moyen avec enfants, le gouvernement du Canada a aussi investi 2,3 milliards de dollars dans le cadre de la prestation de base de la PFCE pour appuyer 1,8 million de ces familles, comptant 3,3 millions d'enfants.

En conjuguant la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE, le montant maximum annuel de prestations fédérales pour enfants auquel les familles à faible revenu avec deux enfants étaient admissibles a atteint 6 431 \$ en juillet 2008.

### Montants maximums des prestations fédérales pour enfants pour les années du programme 1996 – 1997 et 2008 – 2009 (juillet à juin), en dollars actuels<sup>a</sup>

Nombre d'enfants	1996–1997 PFE + SARG <sup>b</sup> Maximum	2008–2009 Prestation de base de la PFCE + Supplément de la PNE maximum	Pourcentage d'augmentation de 1996–1997 à 2008–2009
1	1 520 \$	3 332 \$	119 %
2	2 540 \$	6 431 \$	153 %
3	3 635 \$	9 533 \$	162 %
4	4 730 \$	12 635 \$	167 %

<sup>a</sup>Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

<sup>b</sup>PFE : Prestation fiscale pour enfants; SARG : Supplément au revenu gagné.

### Contributions provinciales et territoriales de la PNE

Les provinces et territoires ont la latitude nécessaire pour ajuster l'aide sociale ou les prestations pour enfants versées d'un montant équivalant au Supplément de la PNE. Ceci permet aux familles bénéficiaires d'aide sociale de recevoir le même niveau de prestations, alors que les provinces et territoires peuvent se servir des fonds disponibles suite à un tel ajustement afin d'appuyer des programmes nouveaux ou améliorés, à l'intention des familles à faible revenu avec enfants.

Depuis l'introduction de la PNE, un certain nombre d'approches portant sur le rajustement de l'aide sociale et des prestations pour enfants ont été adoptées<sup>4</sup>.

En 2006–2007, on estime que les provinces et les territoires ont réinvesti et investi un total de 778,9 millions de dollars dans des programmes et services qui se regroupent sous six catégories clés :

**Initiatives de garde d'enfants et garderies** – visant à aider les familles à faible revenu dont les parents travaillent à assumer les coûts supplémentaires associés à la garde des enfants.

**Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné** – visant à offrir aux familles à faible revenu des fonds additionnels afin de les inciter à garder leur emploi et à travailler en vue d'obtenir une meilleure rémunération.

**Services à la petite enfance et aux enfants à risque** – afin d'aider les enfants à avoir un bon départ dans la vie en procurant un soutien aux familles à faible revenu lorsque leurs enfants sont en bas âge.

**Prestations d'assurance-maladie complémentaires** – afin de veiller à ce que les parents qui passent de l'aide sociale au marché du travail puissent continuer de recevoir les prestations importantes pour soins de santé.

**Initiative jeunesse** – visant à venir en aide et à donner un appui aux jeunes, particulièrement aux jeunes à risque. Les initiatives jeunesse vont des stratégies de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie aux mesures de soutien à la transition à l'intention des jeunes qui quittent les services de bien-être à l'enfance.

**Autres programmes, prestations et services liés à la PNE** – Les autres programmes et services tels que désignés par chaque administration.

<sup>4</sup>Pour une description complète des modèles de rajustement et de réinvestissement liés à l'aide sociale des provinces et des territoires, veuillez consulter le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2007*, ou le site Web de la PNE, à l'adresse suivante : [www.prestationnationalepourenfants.ca](http://www.prestationnationalepourenfants.ca).

## Les Premières nations et l'initiative de la PNE

**T**out comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations disposent de la latitude nécessaire pour réinvestir les économies réalisées dans le cadre des rajustements de leur programme d'aide sociale dans des programmes et des services conçus pour répondre aux besoins et aux priorités propres à leur communauté. Cette latitude permet aux Premières nations de mettre en œuvre des projets propres à leur culture et qui satisfont les besoins uniques de chaque communauté et réduisent l'incidence et l'étendue de la pauvreté chez les enfants.

En 2006–2007, l'on estime que les réinvestissements et investissements des Premières nations se sont élevés à 52,7 millions de dollars. Les projets de réinvestissements des Premières nations se regroupent sous cinq secteurs clés :

- la transition du domicile au travail;
- l'enrichissement culturel;
- l'alimentation des enfants;
- les services de garde d'enfants;
- le soutien parental.

## Citoyenneté et Immigration Canada

**O**n estime que CIC a réinvesti 2,1 millions de dollars en 2006–2007 afin d'appuyer les familles réfugiées avec enfants qui recevaient de l'aide sociale dans le cadre du Programme d'aide au rétablissement (PAR).

## Perspectives

**L'**initiative de la PNE est une composante clé d'un système intégré de prestations pour enfants. Ce système a donné lieu à un régime national de prestations pour enfants plus solide, ainsi qu'à des prestations et services supplémentaires offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations. Les réinvestissements et investissements dans des programmes et services pour les familles à faible revenu avec enfants sont estimés à 833,6 millions de dollars en 2006–2007.

Le montant global de l'aide fédérale offerte aux termes de la PFCE, y compris le Supplément de la PNE, devrait atteindre 9,4 milliards de dollars par année d'ici 2008–2009.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les Premières nations continueront de travailler pour améliorer la situation des familles avec enfants au Canada et d'informer les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web de la Prestation nationale pour enfants, à l'adresse suivante :  
**[www.prestationnationalepourenfants.ca](http://www.prestationnationalepourenfants.ca)**

Numéro de catalogue : HS1-3/2007-1

ISBN : 978-0-662-06820-4